d'importation, à la perception des droits sur les fils de laine ou de coton importés en bobines ou fuseaux en carton ; tandis que dans certaines douanes, on impose ces bobines au droit qui leur est propre ; dans d'autres, au contraire, on les considère comme des emballages sans valeur marchande et on les admet en exemption de toute taxe. Je vous prie de rappeler au service que les fuseaux en carton importés pleins doivent être taxés au même droit que le fils qui les recouvre, lorsqu'il est fait application de la tare légale, et soumis séparément au régime qui leur est propre (droit de 8 francs par 100 kilog. augmentés de la taxe intérieure de fabrication, lorsque les droits sont liquidés sur le poids net réel des fils), à moins que les intéressés ne préfèrent éviter la constatation des poids de bobines, auquel cas ces dernières sont imposées au droit du fil. »

Une mesure identique a été prise pour les touries en grès et les bouteilles en verre contenant des acides sulfurique, muriatique et autres ; la Belgique, qui fournissait beaucoup dans le Nord, a dû cesser complètement ses expéditions, le peu de valeur de la marchandise ne supportant pas cette charge.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Paris 5 Mars. — Le baromètre est au-dessous de 760 mjm sur toute l'Europe, excepté vers Gibraltar. Une dépression venue par l'Ouest de la Bretagne a son centre ce matin à l'entrée de la Manche; elle occasionne une baisse de 20 mjm à Brest, de 13 à Paris; des vents forts soufflent sur les côtes de la Manche et de l'Océan ; la pluie est générale. — Le minimum barométrique de Wisby gagne la mer Blanche ; celui du sud de l'Autriche s'éloigne vers l'Est. Le baromètre est en hausse sur la Méditerranée.

La température baisse sur le nord et le sud-est de l'Europe. Le thermomètre marquait ce matin. — 18° à Haparanda, — 1° à Paris. Vienne, -|- 5° à Nice, 9° à Brest et 17° à Biskra.

NOUVELLES MILITAIRES

Conseils de révision. — Les conseils de révision sont convoqués dans toute la France pour le 29 courant.

Les grandes manœuvres de 1886. — Les 1er et 2e corps d'armée ne feront en 1886 que des manœuvres de brigade.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les funérailles de M. Duthoit, éclusier du Sartel, membre de la société des sauveteurs du Nord, ont eu lieu samedi matin, à neuf heures, en l'église du Très-Saint-Rédempteur. L'assistance était très-nombreuse ; on remarquait la présence de beaucoup de membres de la société des Sauveteurs du Nord, parmi lesquels MM. le capitaine Lebon, président, Droulers-Prouvost, juge au tribunal de commerce. Au cimetière, M. le capitaine Lebon a prononcé le discours suivant :

Messieurs.

Avant que cette tombe se referme sur celui qui comptait parmi nous tant d'amis, je crois répondre au désir de tous en lui adressant un dernier adieu.

Duthoit, Charles-Thomas-Joseph, âgé de 61 ans seulement, éclusier depuis 20 ans, était estimé et aimé de tous. Dans ses rapports avec notre grande société, dont il était naturellement membre actif, et en général avec tout le monde, sa cordialité se faisait jour, son bonheur était de rendre service et il ne comptait, pour cela, ni ses peines, ni ses soins.

C'était un vieux brave, un homme de cœur et d'action : il guettait constamment les proies qu'il pouvait ravir à cette terrible et impitoyable voyageuse que l'on nomme la Mort qui, lasse de ses succès, l'emporte à son tour et le ravit à l'amour des siens.

C'était un sauveteur émérite, ses sauvetages sont au nombre de 62 ! Comprenez bien, Messieurs, ce chiffre 62, on se demande si cela est possible, si une créature humaine a pu soutenir un pareil combat. Combien lui doivent la vie, combien de familles seraient dans les *larmes sans lui : c'était un bienfaiteur de* l'humanité qui ne comptait sa vie pour rien, celle de son semblable était tout.

Le gouvernement a donné à ce brave des braves, à ce soldat humanitaire, à ce soldat toujours sur la brèche du sauvetage, les récompenses dont il était digne, et, nous aussi, nous lui avons décerné, avec bonheur, les médailles de notre société, afin qu'il les les marie avec celles du gouvernement, et certes, jamais médailles n'ont été placées sur plus noble poitrine, poitrine que l'on respectait et admirait.

Le 7 juillet 1851, le gouvernement avisé, lui décerne une médaille d'argent de 2e classe ; le 27 décembre 1871, une médaille de 1re classe en argent : le 10 novembre 1879, une médaille d'or de 2e classe ; le 14 novembre 1883, une médaille d'or de 1re classe et les 9 juillet 1882 et 15 juillet 1884, 2 médailles des sauveteurs.

Quelle belle vie, quelle vie bien remplie et quel exemple pour nous ! Marchons sur ses traces, il nous y convie.

Vous, sa famille tout entière, soyez fiers d'un tel chef, levez la tête, et quand on vous demandera, à vous, ses enfants, qui vous êtes, vous répondrez simplement mais avec fierté — un Duthoit — vous aurez tout dit et on ne vous en demandera pas davantage.

Pleurez ce père, pleurez-le longtemps et que son portrait, placé à l'endroit le plus visible de vos demeures, soit votre objet le plus cher et le plus envié.

Cher ami, puissé-je par ces quelques paroles, adoucir les regrets de votre famille éplorée, de votre épouse si chère, de vos enfants si tendrement aimés. Pour nous, votre souvenir restera gravé dans nos cœurs.

Adieu, cher ami, adieu.

Nécrologie. — M. Louis Desbarbieux-Grandsire, qui était parti à Paris depuis quatre mois, vient d'y mourir des suites d'une attaque d'apoplexie. Ses funérailles auront lieu lundi, à neuf heures en l'église Saint-Martin, à Roubaix.

Mont-de-Piété. — Par arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 26 février, M. Deleporte-Bayart, vice-président du conseil d'administration du Mont-de-Piété, membre sortant au 31 décembre 1885, est maintenu en fonctions pour une période de trois ans, à partir du 1er janvier 1886.

Parmi les groupes révolutionnaires qui se sont déclarés « solidaires de *l'acte de justice* accompli à Decazeville » (l'assassinat de M. Watrin) et ont félicité les députés Basly, Boyer et Camélinat de leur attitude à la Chambre, il y a le « groupe d'action politique et sociale l'*Egalité*, de Roubaix, et la *Chambre syndicale ouvrière* de Roubaix. » Le *Réveil du Forçat*, qui nous apprend ces détails, ne dit pas combien il y avait de membres présents à la réunion dans laquelle on a voté cette décision. Ce serait pourtant intéressant à savoir.

Les entrées à l'Hôtel-Dieu ont été beaucoup moins nombreuses en février qu'en janvier ; elles ne se sont élevées qu'à *296*, ainsi réparties : hommes, 138 ; femmes, 106 ; enfants 52, dont 31 garçons et 21 filles.

Demandes en autorisation de bâtir. — Voici la liste des demandes en autorisation de bâtir déposées au secrétariat de la Mairie du 10 février au 6 mars :

M. Jules Berton, une maison, rue de l'Isly. — M. Leman, trois maisons, rue de l'Industrie. — M. Félix Duburcq, un magasin, rue de Soubise. — M. A. Baërt, un mur de clôture, rue de Lorraine.

La tradition du samedi gras ne se perd pas : ce matin, vingt-quatre couples ont défilé devant l'officier de l'état-civil qui a prononcé leur union. On annonce pour lundi vingt-quatre autres mariages. Allons voila qui promet.

Les Longues-Pipes. — Vous ne connaissiez pas les *Longues Pipes* ? Non; ni moi non plus. Il existe cependant à Roubais une société d'*Amis Réunis* de ce nom, puisqu'elle vient d'être autorisée par un arrêté préfectoral en date du 2 mars. Son siège est chez M. Henri Perrenould, rue Perrot, 11. Bonne chance et *longue* vie aux *Longues Pipes*, et surtout pas de conflit avec... la *société contre l'abus du tabac* !

Le jeune garçon auquel on a dû, la semaine dernière, amputer un bras, Arthur Desmaretz, est dans un état satisfaisant. Il est toujours en traitement à l'hôpital.

Une série d'accidents. — Un ouvrier du peignage de MM. Alfred Motte et Cie, Gustave Demazy, a eu deux doigts de la main droite écrasés en voulant nettoyer, contrairement au règlement de l'usine, son métier qui était en marche. M. le docteur Druelle a dû pratiquer l'amputation des doigts broyés. Demazy est un jeune homme de 20 ans; il est soigné à son domicile, boulevard de Beaurepaire.

— Une petite fille de trois ans, Maria Delvaux, s'est fracturé la cuisse en tombant dans l'escalier de la maison de ses parents, rue Watt, cour Six-Gadenne. M. Deux l'a fait admettre d'urgence à l'hôpital.

— Jeudi soir, un homme de quarante ans, Auguste Coufiance, employé à l'établissement Wibaux-Florin, rue de la Fosse-aux-Chênes a eu la jambe fracturée par le tire-sac. Après avoir reçu les soins nécessaires, il a été reconduit en voiture à son domicile, rue du Marquisat.

Enfin ??? — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons l'arrestation d'un individu que l'on croit être l'un des auteurs des nombreux vols commis par effraction chez MM. Minssart, Cau, Prouvost, etc. C'est M. Minssart qui a opéré lui-même cette arrestation en pleine rue des Arts. A demain les détails.

On commence à parler en ville d'une nouvelle affaire de mœurs, dans le genre de celle du boulevard de Paris qui fit tant de scandale, l'an dernier.

Nous ne pouvons aujourd'hui nous étendre davantage sur ce sujet.

Vols et voleurs. — Le jour de l'installation du nouveau curé du Saint-Sépulcre, on avait volé à M. Debaisieux, qui fait partie de la maîtrise de Saint-Martin, son parapluie qu'il avait déposé dans un coin de l'église. Une heure plus tard, on découvrait le coupable et le parapluie. On a conduit au poste le ou plutôt la coupable, une vieille femme de 73 ans, et on a restitué le « pépin » à son propriétaire.

— Dans la soirée de jeudi, une bande de jeunes vauriens a essayé de dévaliser la boutique de M. Gilté, marchand établi sur la Grand'Place. Les volets étaient déjà presque enlevés quand un agent de police a mis la bande en fuite.

Elle s'appelait Philomène, elle avait vingt-cinq ans, elle adorait les plaisirs... faciles. Paris l'avait vue naître; un jour, elle vint à Roubaix; il y a longtemps de cela. Combien de temps resta-t-elle dans notre ville ? On l'ignore. La capitale, avec ses plaisirs variés, la rappelait: elle partit.

Là, « pour se mettre dans ses meubles » sans bourse délier, Philomène usa d'un nom qui n'était pas le sien, signa des billets à un marchand, commit de la sorte des faux en écriture privée. Puis les souvenirs de Roubaix attirèrent la coupable; elle revint. Il y a trois jours de cela. Malheureusement, l'histoire des billets souscrits était connue; plainte fut portée, et la volage est aujourd'hui sous les verroux. Pauvre Philomène !

Toujours les expulsés qui préfèrent le séjour de la terre française à leur pays natal ! Hier, on en a encore arrêté un, Jean Moulignau, natif d'Ellezeele (Belgique). Il y en a eu une centaine comme cela depuis le commencement de l'hiver.

Mendiants et vagabonds sont, depuis quelques jours, l'objet des rigueurs de la police. Deux de ces malheureux, sans gite ni ressources, ont mis en état d'arrestation, vendredi soir, dans la rue de Lannoy où ils demandaient l'aumône de porte en porte : ils se nomment Philogone Ghesquière et Henri Dewarnek.

Douaniers et fraudeurs. — Vendredi, vers quatre heures du matin, les douaniers Sévens et Desnaux, étant en embuscade sur la route de Wattrelos, non loin du canal, ont surpris quatre individus porteurs d'une forte charge de café de contrebande. Ils ont mis en état d'arrestation trois de ces individus, nommés Charles Staes, Joseph Verdivers et Jules Nimpot et domiciliés à Roubaix. La charge confisquée monte à 66 kilos.

Cercle militaire de Roubaix. — Les officiers faisant partie du Cercle militaire de Roubaix, sont instamment priés de se rendre à leur local habituel, lundi prochain, à 8 heures et demie du soir, pour *une communication très-importante.*

Société coopérative de consommation. — Prix du pain : Gruau (trois livres) 0,57 c.; Blanc trois livres) 0,50. Ménage (quatre livres) 0,37c

TOURCOING

Conseil municipal de Tourcoing. — *Séance du vendredi 5 mars 1886.* — Les conseillers ne sont pas très nombreux à l'heure réglementaire, mais peu à peu les fauteuils se garnissent et à 8 heures 1|2, 21 membres de notre assemblée communale peuvent prendre part aux délibérations.

L'enceinte réservée au public s'emplit également: l'annonce de la fameuse discussion du compte administratif du bureau de bienfaisance avait attiré un grand nombre de curieux qui en ont été pour leur dérangement. Cette question arrivant à l'ordre du jour à une heure assez avancée, a dû, en raison du développement qu'elle prendrait, être remise à une séance ultérieure qui sera spécialement consacrée à cette discussion.

Voici la nomenclature des affaires qui ont été traitées dans la réunion de ce jour :

Crédits additionnels pour régulariser des excédents de dépense sur les prévisions budgétaires de 1885 ;

Régularisation du règlement de sinistre pour l'incendie qui s'est déclaré, le 27 février dernier, dans la salle des délibérations ;

Maintien pur et simple du marché passé par voie d'adjudication pour la vente des goudrons provenant de l'usine à gaz. Le concessionnaire faisait une demande tendant à obtenir un rabais sur le prix d'adjudication ou la résiliation du marché. Le conseil n'a pas cru devoir accueillir la requête.

Acceptation d'une modification à la police d'une compagnie d'assurance *La Foncière* augmentation *de prime et diminution de capital* pour l'assurance contre l'incendie de l'usine à gaz.

Proposition de l'administration d'effectuer un crédit de 5,000 francs à un monument élevé à la mémoire des victimes de la catastrophe du 22 juin et de mettre au concours le projet de ce monument.

La commission des Beaux-Arts et des Finances réunies étudieront la proposition.

Compte d'une allocation de 500 francs demandé *par la fanfare du Blanc-Seau pour sa participation* à un concert musical.

Rapport de M. Desurmont au nom des commissions des finances et de l'instruction publique tendant à allouer une indemnité de 1,200 francs aux frères de la doctrine chrétienne en raison de la suppression des classes pour les enfants des manufactures. A la suite d'un échange d'observations, la discussion de ce rapport est renvoyée à une prochaine séance avec prière à l'administration de demander *copie du traité intervenu entre l'institut* des frères et la Ville.

Rapport de M. Dewyn au sujet des comptes de fabriques qui avaient été soumis à la commission des finances. La discussion en est également renvoyée à une séance ultérieure.

Proposition de M. Monmarché de donner le nom de rue Auber à l'Issue Tahon.

Vœu de M. Dewyn concernant le pavage de certaines rues de la Croix-Rouge.

Les vœux qui précèdent sont renvoyés devant les commissions compétentes.

La session de février est close et la séance levée à 10 heures 1|2.

Un accident s'est produit vendredi vers 6 h. du soir dans l'église St-Christophe. Un jeune homme est tombé subitement sous l'influence d'un accès d'épilepsie. Il fut recueilli par une personne charitable qui, après lui avoir donné les premiers soins, le conduisit au bureau de police. Là, le malheureux déclara se nommer Philippe Gérard, domicilié à Paris, impasse Maubert. Il avait été soigné quelque temps dans un hôpital pour sa terrible maladie : mais il dut en sortir quand il fut à peu près guéri. Ce jeune homme a reçu une certaine instruction, il s'exprime assez facilement : il avait été employé dans une importante agence de publicité de Paris.

M. Chamberlin a fait donner à ce malheureux les secours que réclamait sa triste position.

L'enquête ouverte au sujet du vol de numéraire, commis jeudi après-midi, au préjudice de M. Vanparis, dans un estaminet de la rue Notre-Dame, a amené l'arrestation d'un sieur Jean-Louis Vanosthuysse, cabaretier au Pont de Neuville.

Ce Vanosthuysse a, paraît-il, profité de l'état d'ivresse dans lequel Vanparis se trouvait pour lui enlever un petit sac contenant 150 à 200 fr. Deux autres individus qui accompagnaient l'inculpé avaient d'abord été soupçonnés de complicité : mais leur innocence fut depuis reconnue.

Neuville-en-Ferrain. — La société hippique de Neuville-en-Ferrain a fixé au dimanche, 30 mai, la date du carrousel qu'elle donne chaque année au bénéfice des pauvres.

Roncq. — Ces jours derniers un vol de numéraire et de bijoux a été commis au préjudice d'un journalier de cette commune, nommé A. D. Les malfaiteurs se sont introduits chez lui, vers 5 h. du matin, en brisant plusieurs carreaux de la fenêtre et ont enlevé 92 fr. et une paire de boucles d'oreilles.

Une enquête est ouverte et les malfaiteurs sont recherchés.

LILLE

Incendie d'une filature. — Hier soir, vers 7 heures 1|4, un violent incendie a détruit une partie de l'importante filature de M. Fauchille. A 7 heures, lors de la sortie des ouvriers, on n'avait rien remarqué d'anormal. Mais quelques minutes après le feu se déclarait dans un vaste magasin de fils donnant sur la rue des Rogations et la rue d'Iéna et prenait en peu d'instants des proportions considérables. A 7 heures 1|2 ce magasin flambait et la lueur des flammes se voyait de tous les points de la ville.

Aux premiers cris d'alarme, la compagnie du gaz de Wazemmes, dont l'usine se trouve à 50 mètres de la filature Fauchille, envoyait immédiatement sa pompe et commençait à organiser les secours. Bientôt les pompiers arrivèrent et essayèrent aussitôt de faire la part du feu. Puis, vint la pompe à vapeur, qui fut mise en batterie, tandis que la machine à vapeur de la filature donnait de l'eau.

A 8 h. 1|2, l'incendie était dans toute sa force; le feu se communiquait à un atelier de menuiserie rempli de planches de sapins et d'immenses gerbes de flammes, mêlées à des torrents de fumée, s'échappaient de cet atelier.

Un instant, on éprouva des craintes très vives pour la filature de Baillieux et les maisons voisines, que les habitants durent évacuer en toute hâte, emportant ce qu'ils avaient de plus précieux. On craignait aussi pour l'usine à gaz. Heureusement, on réussit à faire la part du fléau et à 9 heures tout danger immédiat était écarté.

A 9 h. 1|2, on était maître de l'incendie, mais les magasins brûlaient encore.

Ces magasins sont très vastes. Ils occupent une surface de 400 mètres carrés et ont deux étages. On ne sait comment le feu a pris.

Les pompiers ont accompli des prodiges de valeur et de courage. L'un d'eux, emporté par son ardeur et voulant combattre le feu de plus près, est tombé au travers d'un lanterneau. Dans sa chute, l'audacieux pompier se trouvait à cheval sur une barre de fer, il allait tomber sur le pavé du rez-de-chaussée, quand M. le lieutenant Hirtz se précipita à son secours et réussit à le tirer de sa dangereuse position.

Transporté chez le concierge de l'établissement, le blessé reçut les soins de M. le docteur Ollivier qui constata plusieurs contusions, ne présentant heureusement aucun caractère de gravité.

La partie détruite des bâtiments était réservée à la mise en pelotes. Un assez grand nombre de métiers, d'un système particulier à la maison Fauchille, fonctionnaient tous les jours pour ce travail.

Une autre salle était réservée à l'empaquetage et à la mise en boites. La maison Fauchille Delannoy a une marque bien connue des couturière : le *Fil à l'Indien*.

Une quantité considérable de marchandises était renfermée dans ces magasins. Rien n'a pu être sauvé.

Les dégâts sont évalués à 40,000 fr pour l'immeuble et quatre cent mille environ pour les marchandises couvertes pour la plus grande partie par le *Nord* et l'*Urbaine*.

M. Fauchille espère continuer le travail dans la partie non atteinte de sa filature et réduire le plus possible le chômage de ses ouvriers.

L'admission temporaire des filés de coton. — M. le président de la Chambre de commerce de Lille vient d'adresser à M. Lockroy une lettre relative à l'admission temporaire des filés de coton, afin de prémunir le ministre du commerce contre la nouvelle surprise que tentent en ce moment les fabricants lyonnais.

— MM. Saint frères, manufacturiers, filateurs de jute, ont fait une démarche auprès de M. Lockroy au sujet de l'admission temporaire des filés de coton. Le ministre leur a répondu, comme il avait déjà répondu à M. Ballue, qu'il examinerait la question.

Les chambres consultatives d'agriculture. — La Chambre a nommé hier, avant la séance, une commission chargée d'examiner la proposition de M. Méline sur les Chambres consultatives d'agriculture.

Dans le troisième bureau, M. Delelis s'est prononcé pour une organisation libérale ; il verrait avec plaisir le retour aux dispositions de la loi de 1851.

Il accepte le projet présenté par MM. Méline et Ferry, tendant à faire élire les membres des chambres consultatives d'agriculture à raison de deux par canton.

Il croit que les électeurs doivent être pris parmi les arboriculteurs, horticulteurs, pépiniéristes, jardiniers, maraichers de profession réunissant les mêmes conditions de résidence, depuis un an au moins, exerçant par eux-mêmes leur industrie dans la *commune, soit comme propriétaires*, usufruitiers, usagers, régisseurs, locataires fermiers, métayers, etc.

M. Delelis se montre opposé à l'amendement de MM. Noirot et Levray, qui tendrait à substituer à la loi libérale proposée un système mixte, en ce sens qu'il institué des membres de droit, lesquels ne sont pas toujours compétents.

Le Comice agricole se réunira Mercredi 10 mars, à 11 heures du matin. La réunion aura lieu à la mairie, entrée par la cour intérieure.

Voici l'ordre du jour : 1. Lecture du procès-verbal de la dernière séance ; 2. Correspondance ; 3. Rapport et scrutin sur la candidature de dix nouveaux membres ; 4. Communication sur l'Abattoir et l'Hygiène alimentaire de la ville de Lille, par M. F. Vittu; 5. Nomination de délégués pour le Concours régional agricole de 1886 ; 6. Nomination d'une commission pour la révision des statuts du Comice ; 7. L'alcool et les octrois ; 8. Nomination d'une commission pour la révision du programme des prix décernés actuellement par le comice ; 9. Questions diverses.

L'exposition des patronages. — L'exposition annuelle des travaux exécutés par les jeunes ouvriers et les apprentis fréquentant les Patronages du Nord et du Pas-de-Calais aura lieu, cette année, en mai 1886.

Voici l'énumération des objets qui peuvent figurer à l'exposition, comme travaux individuels :

1re classe, Tissus de coton, de laine, de lin, de chanvre et herbes textiles ; 2e, Cuirs, cordonnerie, sellerie, tannerie ; 3e, Papeterie, imprimerie et reliure ; 4e, Tapisserie, rideaux et meubles recouverts d'étoffes ou de cuir ; 5e, Cannelage, empaillage des chaises et fauteuils ; 6e, Vêtements coupés ou confectionnés ; 7e, Coutellerie et instruments tranchants, aiguilles d'emballage, etc., etc.

8e, Ferronnerie, machines, quinquaillerie en général, y compris les coffres-forts, serrures, etc. ; 9e, Menuiserie, charpente, ébénisterie, meubles ; 10e, Travail des métaux précieux et autres, bijouterie, joaillerie et tous articles de piété ou de luxe, argenterie d'église, etc. ; 11e, Verre, vitraux et autres espèces de vitres ornées pour fenêtres, glaces, verre à bouteilles, etc. ; 12e, Poterie et céramiqqe, briques, tuiles, faïence, poterie, etc. ; 13e. Arts décoratifs, décoration en général, y compris les métiers artistiques, tapisseries, articles d'ameublement, cadres, pour tableaux et miroirs, parquets, lambris, etc. ; 14e Objets d'ivoire, d'os, de corne, etc. ; 15c. Objets en bois autres que ceux de menuiserie, de charpente et meubles ; 16e, Travaux les plus divers.

Empoisonnement par les moules. — La dame Langlebert, âgée de 25 ans, demeurant rue de Lens, 25, avait hier diné avec des moules ; une heure après son repas, elle se sentit prise d'un grand malaise et fit appeler le docteur.

Ce dernier, reconnaissant les symptômes d'un empoisonnement, ordonna une médication énergique, puis tout fut inutile et la malheureuse femme expira bientôt après d'horribles souffrances.

Graves désordres

A RENAIX

Pillage d'un hôtel. — Conflit avec la troupe. — Un officier blessé

On se rappelle le procès intenté, il y a quelque temps, par un Parisien, M. Gravitz, à plusieurs teinturiers de Roubaix, pour usurpation d'un brevet relatif à la teinture du noir d'aniline.

Un procès semblable est pendant entre M. Gravitz et divers industriels de Renaix (petite *ville de la Flandre Orientale, en Belgique*).

M. Gravitz réclame des dommages-intérêts fort élevés du et demande l'interdiction, pour ces industriels, de continuer la teinture au noir d'aniline. Cette dernière prétention amènerait le chômage d'un grand nombre d'ouvriers.

Ces fabricants disent de leur côté avoir le droit de se servir d'un brevet tombé dans le domaine public et d'un procédé connu par eux depuis longtemps avant qu'il fut bevété.

M. Gravitz avait obtenu un jugement l'autorisant à faire des enquêtes. Il s'était donc rendu jeudi à Renaix. Sa présence dans cette ville a provoqué des désordres très-graves. Voici le récit des faits :

Renaix, 5 mars.

Hier, M. Gravitz avait procédé à une descente chez plusieurs industriels : MM. Delhaye, Guisset et Minair.

Le bruit de sa présence dans la petite cité s'était répandu avec la rapidité de l'éclair parmi la population ouvrière.

Après sa visite, M. Gravitz s'en fut dîner à l'*Hôtel Lefevre*, en face de la gare. Quelques ouvriers des fabriques où il avait passé le matin l'avaient suivi... Peu à peu ils furent rejoints par d'autres de leurs camarades, si bien qu'au moment où la cloche de 1 heure sonnait la rentrée, aucun ouvrier ne reprenait sa besogne en ville.

Ils étaient là près de 1.500. Est-il exact que M. Gravitz ait commis la faute de se montrer à une fenêtre et de rire ? Nous ne pouvons le croire.

Toujours est-il que bientôt on se mit à huer et à siffler avec rage... Une pierre est lancée. Ce ne devait pas être la dernière.

Bientôt un assaut en règle est dirigé contre l'hôtel. Passèrent un chariot de grès et un autre de briquettes. En un clin d'œil ils furent vidés et le contenu servit de projectiles.

La police locale et la gendarmerie ne purent arriver à tenir tête à cette population surexcitée. On dut télégraphier à Audenarde pour requérir la troupe.

Entretemps, M. de Malander, l'honorable bourgmestre de Renaix, était accouru place de la Station, accompagné de quelques fabricants. Ils pénétrèrent dans l'hôtel et arrivèrent à faire évader M. Gravitz qui escalada un des murs et se sauva par le jardin. M. de Malander accompagna M. Gravitz jusque sur le territoire de la commune voisine.

Il était alors plus de 4 heures et l'attitude de la foule devenait de plus en plus menaçante.

Soudain on entendit dans la rue de la Station le son des trompettes et le galop retentissant des chevaux. C'étaient deux escadrons de cavalerie arrivant au galop, sans avoir fait, nous assure-t-on, aucune des sommations préalables.

A cette vue, les ouvriers perdent toute mesure; ils s'élancèrent à la tête des chevaux, culbutant les cavaliers et faisant pleuvoir sur ceux-ci une grêle de pierres.

Ce fut une indescriptible bagarre dont la conséquence fut que beaucoup de soldats reçurent des blessures assez sérieuses. Leur commandant reçut une pierre à la tempe et tomba de cheval perdant du sang. On dut le transporter chez un voisin, M. Noterman, charcutier. Hier, son état était assez grave. Il me revient cependant que ce matin un mieux sensible s'était déclaré dans l'état de M. le commandant d'Estierres.

M. Gravitz avait réussi à gagner la campagne du côté d'Amougies. Le bruit se répandit qu'il s'était réfugié à l'*Hôtel de l'Etoile*.

Avec une effrayante précipitation la foule se dirigea vers cet etablissement. Troupes et gendarmes furent impuissants a défendre celui-ci.

— Gravitz est-il ici demandèrent au patron les principaux meneurs.

— Mais non ! il n'y est pas !

— Ce n'est pas vrai ! et hue ! en avant ! le flot furieux se précipita, malgré les efforts d'une brigade de gendarmes, dans l'hôtel qui fut littéralement mis à sac.

Comme je vous l'ai dit plus haut, plusieurs soldats ont été blessés. Il y en a un notamment qui est en traitement chez un boucher et qui est particulièrement mal arrangé.

Les chevaux glissaient sur la plaine détrempée, entrainant dans leur chûte les cavaliers dont plusieurs sont assez grièvement contusionnés.

On se fera une idée de l'épouvantable exaspération des émeutiers lorsqu'on saura que le trompette qui sonnait la charge s'est vu arracher son instrument qui a été ensuite absolument aplati sous les pieds.

Un ouvrier qui s'était jeté à la tête d'un cheval et voulait le renverser a reçu un coup de sabre qui l'a fait rouler à terre.

Le procureur du roi d'Audenarde lui-même a couru de grands dangers. A un moment donné, il a été forcé de se réfugier chez M. Gaston Haillez, fabricant de tissus, rue de la Station.

Encore un incident à signaler.

Vers 4 heures, M. Schwartz, un chimiste gantois qui accompagnait M. Gravitz dans sa visite aux usines, se disposait à prendre le train.

Comme il portait une pelisse assez semblable à celle dont était revêtu M. Gravitz, on le prit pour ce dernier.

Les furieux se disposaient à lui faire un mauvais parti, lorsque les gendarmes parvinrent, — non sans peine — à leur arracher M. Schwartz. Celui-ci se réfugia dans une maison voisine et il a dû passer la nuit à Renaix.

Des coups de feu ont-ils été tirés ? Il faut le croire, car, dans une des chambres de l'hôtel Lefebvre, on a constaté la trace d'une balle.

Les troupes sont restées à Renaix jusque 9 heures 1|2. Au moment de leur départ de nouvelles huées se sont fait entendre.

Une nouvelle importante arrive.

M. Gravitz aurait signé la renonciation à ses prétentions à toute indemnité quant à la fabrication antérieure de teinture en noir d'aniline.

Cependant, M. de Malander a tenu, avant la signature de l'acte, à poser à M. Gravitz cette question :

— C'est bien librement, Monsieur, que vous signez ?

— Oui, librement et sans crainte.

L'émotion en ville est profonde. Ce matin, cependant, on n'appréhendait pas de nouveaux désordres. Notre population ouvrière passe par l'accalmie qui succède aux convulsions.

Renaix, 5, 7 h. — Le capitaine d'Estierres, blessé hier, a reçu les derniers sacrements. L'état du malheureux officier menace de se compliquer d'une méningite. On ne désespère cependant pas de le sauver.

J'ai dit dans la lettre que je vous ai adressée que la troupe était présente au sac de l'*Hôtel de l'Etoile*. C'est une erreur. Il n'y avait là que la gendarmerie de Renaix et d'Audenarde, sous les ordres du procureur du roi.

CONCERTS ET SPECTACLES

Dans le compte-rendu d'un concert qui a eu lieu dimanche à Cambrai nous trouvons ce passage :

« Aujourd'hui c'est Mme Landouzy-Besseville, cantatrice, professeur de chant à l'école de musique roubaisienne, qui doit tenir la première place dans notre compte-rendu « et par droit de conquête et par droit de naissance ». Nous ne savons pas quelle est la méthode adoptée par Mme Landouzy pour ses cours, mais il est certain qu'elle peut se contenter de dire à ses élèves : « Le meilleur conseil que je puisse vous donner est celui-ci : écoutez-moi, imitez-moi, chantez comme moi, si vous le pouvez, et vous aurez atteint la perfection ». Ce petit speech ne paraîtrait nullement prétentieux à ceux de nos concitoyens qui étaient au concert de l'*Union Orphéonique*.

« Chantant avec une aisance qui séduit de suite ses auditeurs, Mme Landouzy se joue avec tous les agréments qui constituent l'art de chanter : nuances délicates, port de voix, notes piquées, trilles, etc., et donne, sans aucune difficulté, d'une voix fraiche, pure cristalline, les notes les plus élevées du soprano.

» Seul, l'air de Marguerite, du second acte des *Huguenots* : « O beau pays de la Touraine », n'a pas *rapporté* (style de coulisses) ce qu'on pouvait en espérer. La faute en est à l'absence de l'orchestre, imitant l'écho sur les paroles « Amour, amour. Oui déjà la fauvette » et du chœur des demoiselles d'honneur.

» En revanche nous n'avons pas assez d'éloges pour le *Bolero* d'Arditi, le thème et variations de Proch et surtout, si nous n'écoutons que nos préférences personnelles, pour le ravissant *Ave Maria* de Gounod. Bien simple cet *Ave Maria*; exercice de quartes et d'octaves si on l'analyse. Eh bien ! dans sa simplicité nous ne connaissons pas de plus beau développement d'une pensée musicale, c'est une page grandiose, parfumée d'encens. — Nous saluons en Mme Landouzy une cantatrice de talent, et qui nous a donné la meilleure opinion de l'école de musique roubaisienne.

» M. Minsart, directeur des Orphéonistes Lillois et du Choral Nadaud, nous a fait entendre une belle voix de baryton. La « Chanson à boire » de *Tabarin*, surtout, a été chantée d'une manière irréprochable. L'air d'entrée de Figaro, du *Barbier de Séville* « Place au factotum de la ville ! » n'a pas obtenu moins de succès : la voix de M. Minssart nous a cependant semblé

FEUILLETON DU 7 MARS 1886. N° 9

LE MOULIN DE SAUVIAT

par Félix Steyne

VI

Le siège d'une vanité

(SUITE)

L'agent de M. Batarin se leva et termina la conversation en disant :

— Ainsi, c'est convenu, nous pouvons compter sur vous ?...

A quoi le bonhomme répondit avec un geste inénarrable :

— Je regrette de n'avoir pas trois mains pour vous la serrer à tous trois en même temps !

Et il reconduisit majestueusement ces messieurs jusqu'à sa grille aux lances dorées.

— Tu as joliment l'air content, papa ! s'écria Louise, quand Trigon fut remonté sur la terrasse.

— C'est vrai ! ajouta Jacques ; vous êtes resplendissant !

— Moi ! fit Trigon. Bast ! Une vétille. Imaginez-vous qu'on arrange un petit cercle à l'auberge du Coq ; ton père, Jacques, a refusé d'en être le président ; alors ils sont venus me tourmenter, et ils ont tant fait que j'ai été bien obligé de me sacrifier.

Les jeunes filles ne s'inquiétèrent pas davantage d'un incident qui ne les intéressait que médiocrement. Pendant que ces messieurs péroraient au salon, une conférence bien autrement captivante avait eu lieu sur la terrasse. Jasques et Louise, qui étaient promis l'un à l'autre depuis l'enfance, de l'aveu de leurs parents, causaient très sérieusement de leur mariage, et le jeune homme fixait à la rougissante fillette que Pierre Bailly, vivement sollicité par son fils, viendrait un de ces jours s'entendre avec son compère Trigon pour fixer l'époque des fiançailles.

Pauvres enfants ! Tout préoccupés d'eux-mêmes et plein du divin égoïsme de l'amour, en ce moment il n'y avait pas de place dans leurs cœurs pour les noirs pressentiments. L'instant d'après ils avaient complètement oublié cette visite dont les conséquences devaient leur déchirer l'âme.

VII

Une aubade fraternelle

Ce soir-là même, après le départ des clients qui, devant se lever tôt, se couchaient de bonne heure, le garçon d'écurie Trapu attelait le cheval au char à bancs, et l'aubergiste filait au grand trot sur Bergerac.

Batarin l'attendait, soucieux de connaître le résultat de ses démarches, car ils avaient imaginé à eux deux cette comédie dont presque tous les détails étaient réglés d'avance.

Mais la grande intimité qui existait entre les Bailly et les Trigon inquiétait le conseiller général. Il craignait que le vigneron n'eût manifesté l'intention de prendre l'avis du meunier avant de se décider. S'il en était ainsi, le succès pouvait être compromis, car Pierre Bailly, discutant l'affaire avec son ami, percerait peut-être à jour l'intrigue dès son début.

Et si Trigon, éclairé par le maire, déclinait les proposisions de l'aubergiste, la campagne projetée devenait beaucoup plus difficile.

Sachant à quelle heure pouvait arriver son agent, le conseiller général avait laissé sa fenêtre ouverte, afin de mieux entendre le roulement du véhicule.

A chaque instant il regardait l'heure, impatient de savoir.

Hardi arriva pourtant un bon quart d'heure plus tôt que ne l'attendait le patron. il avait attaché un grelot au cou de son cheval : c'était le signal convenu en cas de victoire.

A ce bruit joyeux, Batarin se précipita à la fenêtre pour s'assurer que la voiture était bien celle qu'il attendait. Hardi, l'apercevant de loin, toussa d'une façon significative, et le conseiller s'empressa d'aller ouvrir la porte.

La voiture s'arrêta, Hardi descendit, et la conversation s'engagea à voix basse, dans la rue.

— Le premier acte est joué, fit l'agent. J'ai réussi au-delà de mes espérances. Non seulement le bonhomme accepte, mais il crève d'orgueil à la pensée d'être notre président. Il ne reste plus qu'à le compromettre peu à peu, de manière à ce qu'il ne puisse plus se dépêtrer.

Batarin voulut être mis au courant de tous les incidents de la journée par le menu. Lorsque l'agent lui eut tout raconté, il l'emmena dans son cabinet et ouvrit son secrétaire d'où il tira quelques billets de banque.

— Voici, dit-il, pour le second acte. Allez coucher ce soir à Jarnizac ; vous avez le temps d'y arriver avant minuit. Demain matin vous irez voir Beausol et vous vous entendrez avec lui comme c'est convenu. Tachez d'être revenu à *Sauviat dans la journée ; moi, j'y serai vers quatre* heures ; il faut que vous ayez arrêté avec le père Trigon le jour de l'inauguration.

Nos deux conspirateurs se serrèrent la main. Hardi remonta dans son char-à-bancs, cingla sa bête d'un énergique coup de fouet, et disparut bientôt dans la nuit.

Le lendemain, à midi, l'aubergiste sonnait à la maison de la terrasse.

— Je pensais à vous ! s'écria Trigon en le voyant.

Il aurait pu ajouter qu'il ne pensait pas, depuis quelque jours à autre chose qu'à son cercle. Hardi, parbleu, en était bien sûr, aussi exposa-t-il sans hésiter le but de sa visite.

Le président ne se fit pas tirer l'oreille et l'inauguration fut fixée au dimanche suivant.

Dans l'intervalle, pour tromper son impatience, Trigon vint plusieurs fois à l'auberge, il trouva l'installation très bien, fit seulement observer d'un ton grave qu'il y manquait une bibliothèque et annonça à Hardi son intention de faire au cercle ce cadeau ; il ne s'agissait, bien entendu, que du meuble : pour les livres, on verrait plus tard.

— Ce sera toujours une pierre d'attente, disait-il, avec sa manie des comparaisons.

Et il passait dans la salle des heures entières, y apportant son journal pour le lire, affirmant qu'on était là beaucoup mieux que chez soi.

Enfin, le dimanche tant désiré arriva. Il faisait un temps superbe. La moitié de la population était en émoi ; les femmes, les enfants et les vieillards se tenaient devant les portes depuis midi afin de voir passer le cortège, qui devait se mettre en route à quatre heures pour aller chercher le président chez lui.

L'auberge du Coq était parée comme une chapelle. Des guirlandes de feuillage encadraient les fenêtres, où se balançaient des lanternes vénitiennes pour l'illumination du soir. Des arbustes et des fleurs en pots formaient un joyeux massif à droite et à gauche de la porte d'entrée, se prolongeant tout le long de la façade ; et de chaque côté s'élevait un mât avec une flamme tricolore s'agitant au-dessus du toit.

Une monumentale inscription en carton doré, découpée par les mains adroites de l'aubergiste, s'étalait au-dessus de la porte, entre les deux mâts, ausi conçue : *Cercle communal de Sauviat.*

Il était trois heures et demie, et tous les membres inscrits étaient déjà au rendez-vous, les uns installés dans la grande salle du bas et buvant de la piquette que l'agent de M. Batarin leur offrait gratis, les autres se promenant devant l'auberge, avec des airs importants.

Hardi, qui n'avait que de bonnes idées, selon le jugement de M. Trigon, en avait eu une merveilleuse. C'avait été de rapporter de Bergerac plusieurs mètres de ruban rouge. Chaque membre du cercle, en entrant dans l'auberge, en avait reçu dix centimètres avec la consigne de l'attacher à sa boutonnière. Ainsi décorés, nos paysans se trouvaient magnifiques ; et l'aubergiste se frottait malicieusement les mains en les regardant se pavaner dans la rue.

— Comme il suffit de peu de chose, se disait-il, pour attraper les gens ! Mes Sauviatais se prennent comme des alouettes au miroir.

Et il se donnait un mouvement incroyable, s'occupant de tous, remplissant les verres, appelant ceux qui restaient dehors.

Une demi-douzaine de bouteilles d'eau-de-vie de marc furent apportées par Trapu sur un signe de son patron, et celui-ci versa à pleins bords, pour augmenter et chauffer l'enthousiasme.

Quatre heures allaient sonner.

— Eh bien, est-ce qu'on ne part pas ? disaient quelques voix. Allons, Hardi, donnez le signal.

— Encore un instant ! répondit l'aubergiste ; tout le monde n'est pas là, et M. Batarin a promis de venir ; nous lui accorderons bien cinq minutes de grâce...

L'agent du conseiller général, au milieu de la rue, interrogeait avec anxiété le lointain dans la direction de Jarnizac.

Tout-à-coup son visage s'épanouit. On percevait distinctement un roulement sourd, et un nuage de poussière commençait à s'élever au sommet de la côte. Bientôt le roulement s'accentua et il fut possible de se rendre compte que plusieurs chars à bancs remplis de voyageurs descendaient vers Sauviat.

— Qu'est-ce que c'est que tout ce monde ? faisaient les paysans intrigués.

— C'est une noce... criait celui-ci

— C'est des amis de M. Batarin... répliquait celui-là.

(*A suivre*)

FÉLIX STEYNE